CISAC
RAPPORT ANNUEL 2024

CISAC

SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO

SOMMAIRE

03 Avant-propos de **Björn Ulvaeus** Président de la CISAC

05 Avant-propos de **Marcelo Castello Branco** Président du conseil d'administration de la CISAC

07 Séance de questions-réponses avec **Gadi Oron** Directeur Général de la CISAC

11 Le réseau mondial de la **CISAC**

13 Le transfert de **CIS-Net** achevé, le travail commence sur « **CIS-Net 2.0** »

15 L'adoption de l'**ISWC** progresse et profite aux auteurs et compositeurs de musique

19 **IA** – établir un cadre pour les créateurs

25 **Objectifs de la CISAC en Chine :** œuvrer à la croissance et à renforcer le cadre de protection du droit d'auteur

29 **Juridique, lobbying, éducation**

- La CISAC soutient la campagne de l'Afrique du Sud contre un projet de loi préjudiciable sur le droit d'auteur ____ **29**
- Le soutien de la CISAC permet des avancées sur les droits audiovisuels en Bulgarie ____ **31**
- La CISAC se joint à une action internationale en Géorgie ____ **32**
- Continuer à encourager les améliorations en Turquie ____ **33**
- Chili : agir pour les droits des artistes visuels ____ **34**
- Avancées de la rémunération pour copie privée en Afrique occidentale ____ **35**
- UE : collaboration avec la DG Commerce ____ **37**
- Éducation : la CISAC soutient le Consortium de l'OMPI pour les créateurs ____ **38**

39 L'**Assemblée Générale 2023** réunit la communauté CISAC au Mexique

43 Les **nouveaux groupes par répertoires de la CISAC** se mettent au travail

45 **Droit de suite, IA et numérique :** les grandes priorités pour les arts visuels

47 La **campagne audiovisuelle** pour une rémunération équitable progresse

49 **Rapport sur les collectes mondiales 2023 de la CISAC :** données et analyses clés

51 **CIAM :** la voix mondiale des créateurs de musique

53 **Membres** par région

55 **Direction & conseil d'administration de la CISAC**

56 Crédits

IA : NOUS DEVONS RESTER UNIS ET GARDER UNE PLACE POUR LES CRÉATEURS À LA TABLE DES DISCUSSIONS

Pour mon discours à l'Assemblée Générale 2023 de la CISAC au Mexique, on m'avait demandé de donner mon point de vue sur mon expérience de l'IA, son impact sur les créateurs et la façon dont le secteur de la création devrait réagir. Je me suis exprimé non seulement en tant que Président de la CISAC, mais aussi en tant qu'auteur-compositeur et artiste, à la fois intrigué et enthousiasmé par les possibilités de l'IA pour enrichir notre culture.

Il y a tant de choses que nous ignorons encore sur l'IA et ce qu'elle implique pour notre avenir. Mais dans les tables rondes et débats qui ont suivi, les personnes présentes à l'AG étaient toutes unies par un même message, un message à faire passer de toute urgence.

Ce message est que l'IA va entraîner la plus grande révolution que le secteur de la création ait jamais connue. Pour nous y préparer, nous devons agir aujourd'hui. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et attendre de voir ce qui va se passer. Nous ne pouvons pas laisser les entreprises technologiques et les décideurs politiques échanger ensemble pour prendre toutes les décisions, laissant les créateurs à la porte des discussions. Au contraire, nous devons nous exprimer et faire en sorte que notre voix soit entendue par les gouvernants au plus haut niveau. Nous devons nous coordonner et nous unir, et chercher des solutions universelles. Et nous devons travailler au sein de la communauté CISAC pour protéger les droits et les moyens de subsistance des millions de créateurs que nos sociétés représentent.

C'était il y a un an. Depuis, je suis heureux de pouvoir dire que beaucoup de choses se sont passées. Nous avons fait passer notre message auprès des organes de réglementation. Nous nous sommes assis à la même table que les dirigeants mondiaux. Nous avons publié de nombreuses observations sur différents projets de loi nationaux. Malgré la complexité de la question, nous avons bâti nos arguments autour de trois grands principes : le droit des créateurs à autoriser l'utilisation de leurs œuvres, le droit des créateurs à être rémunérés équitablement et les obligations de transparence que les opérateurs de l'IA doivent être légalement tenus de respecter quand ils exploitent les œuvres des créateurs.

Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais la bonne nouvelle est que ces efforts se sont avérés payants. L'Europe, fidèle à son rôle de porte-étendard des droits des créateurs, a adopté sa loi sur l'IA, un projet pour lequel les Vice-Présidents de la CISAC et moi-même nous nous sommes activement battus. Ses dispositions sur la transparence sont une étape bienvenue, qui peut servir de modèle dans d'autres territoires. Nous allons continuer à nous montrer très actifs sur le plan législatif dans les prochains mois, car la CISAC et son réseau mondial occupent une position unique pour mener cette campagne.

Douze mois après l'Assemblée Générale du Mexique, notre défi reste de donner aux créateurs une place à la table des discussions, et d'influencer la législation à mesure qu'elle voit le jour. Ce rapport annuel reflète bien à quel point l'IA est un enjeu prioritaire et nous éclaire sur ce qui nous attend.

L'IA peut être un outil formidable, mais il ne doit jamais être utilisé aux dépends des créateurs et de leurs droits. Le principe du droit d'auteur a eu et a toujours un énorme impact sur la culture et l'économie et ne doit pas être vidé de sa substance par l'IA. Nous ne pouvons que redoubler d'efforts pour faire comprendre ce message crucial aux décideurs politiques pendant l'année à venir. Nous devons rester unis et coordonnés, et toujours placer les intérêts réels des créateurs au centre de notre campagne. ●

Avant-propos de
Marcelo Castello Branco
Président du conseil d'administration de la CISAC

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CISAC EST MOTIVÉ PAR UNE CONSTANTE ÉVOLUTION

Si l'on examine la situation de notre secteur aujourd'hui, nous voyons l'avenir se dérouler devant nos yeux. Sous l'impulsion d'un flot incessant de transformations, nous devons sans cesse nous adapter, revoir nos stratégies et nos activités et réformer nos sociétés.

Pour rester pertinents face à tous ces changements, nous devons constamment remettre en question et faire évoluer nos organisations et nos écosystèmes.

La CISAC est d'un très grand soutien dans ce processus et a un rôle crucial à jouer. Elle propose le cadre idéal et le seul réseau mondial qui nous permette de réellement collaborer, nous réunir, apprendre de nos expériences mutuelles, partager et célébrer nos victoires autant qu'apprendre de nos échecs.

Ce rapport annuel met en évidence les efforts déployés par notre communauté sous la direction du Secrétariat de la CISAC pour répondre à l'évolution de notre environnement. Il montre comment nous stimulons la croissance des collectes, répondons aux besoins toujours plus importants de données précises et rapides et faisons campagne dans différents pays pour obtenir les meilleures politiques publiques possibles pour protéger nos membres.

Améliorer l'utilisation que nous faisons des données reste une priorité absolue pour la CISAC. La qualité et le professionnalisme des systèmes de données se doivent d'être à la hauteur de la qualité et du professionnalisme des répertoires que nous gérons. Il n'y a pas d'autre voie à suivre si nous voulons que les sociétés puissent rester concurrentielles face aux alternatives toujours plus nombreuses qui arrivent sur le marché.

Sur le front du lobbying, nous devons mener des batailles pour le droit d'auteur tout autour du globe, des batailles qui exigent souvent une réponse forte et rapide. Lorsqu'ils révisent les lois sur le droit d'auteur, les législateurs sont confrontés à des appels persistants à assouplir les règles et affaiblir nos droits par le biais d'exceptions toujours nouvelles et plus larges. Nous devons donc faire preuve d'une vigilance de tous les instants pour défendre les droits et les revenus des auteurs.

Les collectes totales ont atteint de nouveaux records, ce qui est encourageant pour l'avenir. Néanmoins, nous devons nous préparer sans relâche aux défis inédits qui nous attendent – et surtout, comme ce rapport l'illustre fort justement, aux implications de l'IA générative. Dans cette nouvelle ère qui commence pour l'environnement numérique, il est plus important que jamais que la créativité humaine soit protégée et garantie par la loi.

Nous devons écouter la voix de ceux et celles qui créent les biens de propriété intellectuelle qui alimentent les plateformes d'intelligence artificielle. Nous devons faire passer leur message auprès des organes de réglementation. Nous n'avons pas le temps d'attendre ! Nous devons nous mobiliser !

Le monde de la gestion collective est embarqué dans un voyage vertigineux à travers toutes les thématiques abordées dans ce rapport. Et, comme toujours, notre solidarité et notre unité sont nos plus grandes forces. Nous allons continuer de travailler ensemble au sein de la communauté CISAC pour rester performants, continuer à obtenir des résultats et atteindre des objectifs concrets. Face à tant d'enjeux pressants à gérer et à résoudre, le leadership international de la CISAC reste plus précieux que jamais. ●

LE RÉSEAU CISAC PROTÈGE LES CRÉATEURS

SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES AVEC GADI ORON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CISAC

QUELS SONT, POUR VOUS, LES POINTS MARQUANTS DU RAPPORT ANNUEL DE LA CISAC DE CETTE ANNÉE ?

L'année écoulée a été marquée par de grands progrès pour notre communauté – mais aussi par plusieurs défis. Avant toute chose, c'est l'année où le débat sur l'impact de l'IA générative sur notre secteur a vraiment pris de l'ampleur. Et nos membres se sont tournés vers la CISAC pour qu'elle joue son rôle de guide. Cet enjeu reste au sommet de nos priorités en 2024.

Un changement très important est aussi intervenu concernant CIS-Net, l'outil qui rend possible les échanges de données entre les sociétés du monde entier. La propriété du système a été transférée de FastTrack à la CISAC. Nous pourrons ainsi encore améliorer nos services aux membres sur le plan des technologies.

Nous avons en outre soutenu les actions de lobbying dans de nombreux pays pour répondre aux projets de loi autour de l'environnement numérique, de l'IA et de la gestion collective. Nous concentrons nos efforts sur les marchés où l'aide de la CISAC peut faire une vraie différence.

Au cours de l'année écoulée, nous avons observé une reprise notable des collectes mondiales, qui témoigne de la résilience de notre communauté. Parallèlement, et en partie à cause de ce succès, nous avons vu de nouveaux concurrents à visée commerciale s'implanter agressivement sur le marché, ce qui crée de nouveaux défis pour le réseau traditionnel d'organisations de gestion collective sans but lucratif. Cet enjeu représente désormais une part importante de nos activités.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX PAR RAPPORT À L'IA ?

L'IA transforme notre monde et, à mon sens, la mission de la CISAC est de protéger les droits des créateurs partout dans le monde. Nous avons travaillé sans relâche pour éclairer les forums internationaux de prise de décision tels que l'Union européenne, l'OMPI et l'UNESCO, ainsi que les gouvernements des différents pays. Notre message est que les créateurs humains ont besoin d'être protégés et doivent être en mesure d'autoriser leurs œuvres sous licence et d'être informés de leur utilisation. Nous vivons une période charnière pour influencer la réglementation de l'IA en faveur des créateurs.

En juillet 2023, nous avons fédéré une coalition d'organisations internationales d'ayants droit et publié une « lettre ouverte » aux gouvernants. Nous avons établi une série de principes clés et un modèle de politique axé sur trois grandes priorités pour les créateurs : l'autorisation, la rémunération et la transparence. Ils sont au centre de notre campagne autour de l'IA, qui s'est poursuivie toute l'année par du lobbying direct dans de nombreux pays.

PENSEZ-VOUS QUE LES DÉCIDEURS POLITIQUES ONT PRIS EN CONSIDÉRATION LE MESSAGE SUR L'IA ?

Nous devons éclairer les décideurs politiques sur tout ce qui est en jeu pour la créativité humaine. Au cours de l'année écoulée, le Président de la CISAC Björn Ulvaeus et moi-même avons rencontré des chefs d'État et ministres de pays comme la Belgique, la Grèce, la Chine, le Japon et le Mexique. Nous avons redoublé nos efforts à l'approche de l'adoption de la loi de l'UE sur l'IA, la toute première grande réglementation sur cet enjeu capital, qui créera indubitablement un précédent pour les décideurs politiques du reste du monde. Je pense que le droit d'auteur et les intérêts des créateurs figurent désormais en meilleure place qu'avant dans les priorités des gouvernants, mais nous avons encore un énorme travail d'éducation et de plaidoyer à faire.

QUELS SONT LES POINTS MARQUANTS SUR LE PLAN TECHNOLOGIQUE ?

Notre mission sur ce plan est d'améliorer la qualité des données et l'utilisation des identifiants, afin de favoriser une rémunération plus élevée et plus efficace des créateurs. L'année écoulée a été marquée par de grands pas en avant sur deux fronts. D'abord, avec l'aboutissement du transfert de CIS-Net de FastTrack à la CISAC, nous avons pour la première fois le contrôle total de ce système international. Nous sommes dès lors en mesure de définir un plan d'action pour l'avenir, afin de réponde aux besoins opérationnels de nos membres dans les années qui viennent.

Ensuite, l'adoption de l'ISWC dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la musique ne cesse de se développer. Elle augmente parmi les éditeurs et nous avons désormais des accords avec un certain nombre de fournisseurs de services numériques (FSN) pour leur garantir un accès aux codes et à leurs données. Nous soutenons en outre les efforts des sociétés pour émettre les codes au moment de la sortie d'un morceau.

QUELS SONT LES FAITS NOUVEAUX EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ?

Nous œuvrons chaque jour à soutenir nos différentes sociétés membres, par exemple en Turquie, en Chine, en Géorgie et dans bien d'autres pays. Nous avons notamment pu progresser dans la gestion des problèmes liés aux EGD clientes de la CISAC. L'expérience acquise depuis plusieurs années nous place dans une meilleure position pour surveiller l'utilisation de nos systèmes d'information par ces entités, et pour évaluer le respect des conditions convenues. Alors qu'un nombre toujours croissant d'entités commerciales s'implantent dans le monde de la gestion collective, nous nous montrons plus vigilants dans la façon dont nous gérons l'utilisation de nos services.

Séance de questions-réponses avec Gadi Oron
Directeur Général de la CISAC

COMMENT LES EFFORTS DE LOBBYING DE LA CISAC ÉVOLUENT-ILS ?

Les responsables politiques sont de plus en plus attentifs aux questions de droit d'auteur et nous sommes donc davantage sollicités pour intervenir localement. Vous en trouverez de nombreux exemples dans ce rapport, que ce soit dans nos actions pour contrer un projet de loi préjudiciable en Afrique du Sud, notre travail sur le droit de suite au Chili ou la mise en application des directives européennes en Bulgarie. Nous continuons de développer nos partenariats avec des organisations internationales comme l'OMPI, l'UNESCO, l'ARIPO et l'OAPI. Notre Président et nos Vice-Présidents ont fait entendre leur voix de créateurs de renom dans une multitude de forums et je leur suis extrêmement reconnaissant pour leur soutien.

QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR L'AVENIR ?

D'après nos échanges avec nos sociétés membres, il est clair que l'IA restera l'une de nos principales priorités. C'est un enjeu en constante évolution, avec des changements législatifs dans beaucoup de pays, et nos membres demandent donc de plus en plus le soutien de la CISAC dans ce domaine. L'un de nos autres grands projets est de déterminer l'avenir de CIS-Net.

Notre communauté travaille dans un environnement qui connaît des changements spectaculaires. La concurrence s'intensifie et génère de nouvelles pressions. Malgré cela, je suis optimiste pour l'avenir. Nos sociétés membres s'adaptent aux changements tout en s'efforçant de montrer que, malgré la concurrence accrue, elles peuvent s'affirmer comme une vraie seconde maison pour les auteurs. ●

> « L'IA transforme notre monde et, à mon sens, la mission de la CISAC est de protéger les droits des créateurs partout dans le monde. »

Le réseau mondial de la CISAC

LE PLUS VASTE RÉSEAU DU SECTEUR DE LA CRÉATION

AU SERVICE DES CRÉATEURS DE TOUS LES RÉPERTOIRES

225 SOCIÉTÉS MEMBRES

116 PAYS/TERRITOIRES

AU SERVICE DE PLUS DE 5 MILLIONS DE CRÉATEURS

COLLECTES MONDIALES TOTALES : 12 MILLIARDS D'EUROS

(chiffres de 2022)

AUDIOVISUEL

MUSIQUE

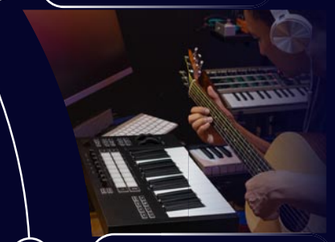

LITTÉRATURE

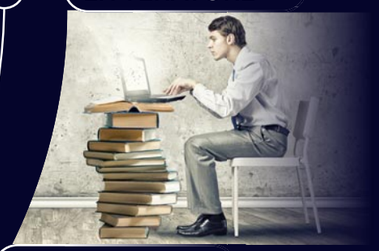

ARTS VISUELS

DRAMATIQUE

Le transfert de CIS-Net achevé, le travail commence sur « CIS-Net 2.0 »

CIS-Net fournit les informations standardisées essentielles qui permettent de partager efficacement la documentation sur les œuvres musicales et les cue-sheets des œuvres audiovisuelles entre sociétés.

Un changement historique est intervenu dans la gestion du système international CIS-Net, propriété de Fasttrack pendant deux décennies et dont la propriété intellectuelle a été transférée avec succès à la CISAC en 2023.

Ce transfert donne à la CISAC un contrôle total sur l'exploitation du réseau et permettra d'adapter CIS-Net à l'évolution des besoins des sociétés. Le transfert a été complété en décembre 2023, sans interruption des services aux membres. Ce changement pose les bases d'un réexamen du rôle de CIS-Net en se concentrant davantage sur les besoins des sociétés, en vue de soutenir leurs stratégies opérationnelles.

Le transfert étant désormais terminé, la CISAC réorganise sa structure et ses ressources internes. Elle a engagé un nouveau Lead technique et un nouveau Gestionnaire de Programme et prépare le lancement de « CIS-Net 2.0 ». Ce nouveau projet analysera les conditions requises pour améliorer les systèmes CIS-Net et élaborer un plan d'action pour développer les futurs systèmes, mises à niveau, ainsi qu'un modèle de support.

L'équipe CIS-Net de la CISAC

Sylvain Piat - Director of Business & Technology
Miriam Orozco - Responsable des membres (administration des comptes CIS-Net)
Moaiz Ben Dhaou - Lead technique
Yann Lebreuilly - Gestionnaire de Programme
Lei Zheng - Développeur CIS-Net
Gonzalo Rodríguez Píriz - Développeur DCI

Une nouvelle gouvernance

Les sociétés membres sont très impliquées dans la gouvernance quotidienne de CIS-Net. Sous la direction du Groupe du répertoire musical, un nouveau comité d'orientation Données et Technologie (DTSC) a été formé. Il se compose de 13 membres : APRA-AMCOS, ARTISJUS, ASCAP, COMPASS, GEMA, KOMCA, PRS, SACEM, SACM, SADAIC, SGAE, SIAE, SOCAN.

CIS-Net en chiffres

110 millions d'œuvres réparties sur ***27 nœuds*** et ***117 sociétés***
163 millions de requêtes sur les œuvres en 2023
6,1 millions d'en-têtes de cue-sheets dans l'AV Index

CIS-Net est accessible aux créateurs et aux éditeurs

La version « CIS-Net RHA » (Rights Holders Access) de CIS-Net est accessible par les créateurs et les éditeurs via la société à laquelle ils sont affiliés. Les ayants droit peuvent ainsi accéder aux données disponibles sur les œuvres de leur répertoire partout dans le monde. De nouvelles améliorations sont en cours pour renforcer l'efficacité de l'accès aux données, notamment avec l'accès à l'IPI API et la recherche contextuelle IPI depuis la base de données ISWC.

L'adoption de l'ISWC progresse et profite aux auteurs et compositeurs de musique

Le travail de la CISAC pour généraliser l'adoption de l'ISWC entend permettre aux créateurs de musique d'être rémunérés plus rapidement et avec plus de précision. Déjà accessibles aux OGC et aux éditeurs, de nouveaux services sont désormais proposés aux FSN et aux entreprises technologiques, et l'attribution des codes via les maisons de disques est aussi en cours de développement.

Depuis la grande opération de modernisation du système ISWC en 2020, la CISAC a constamment poursuivi sa stratégie d'extension de l'utilisation de l'identifiant des œuvres musicales dans toute la chaîne de valeur de la musique. Alors que son adoption gagne du terrain parmi les sociétés et les éditeurs, la prochaine étape est de permettre aux tierces parties telles que les FSN et les entreprises technologiques d'utiliser l'ISWC. Parallèlement, la CISAC soutient un important projet visant à aligner l'ISWC et l'ISRC de l'industrie phonographique et à publier l'identifiant de l'œuvre beaucoup plus tôt lors de la sortie d'un nouveau morceau.

L'ISWC dans la chaîne de valeur

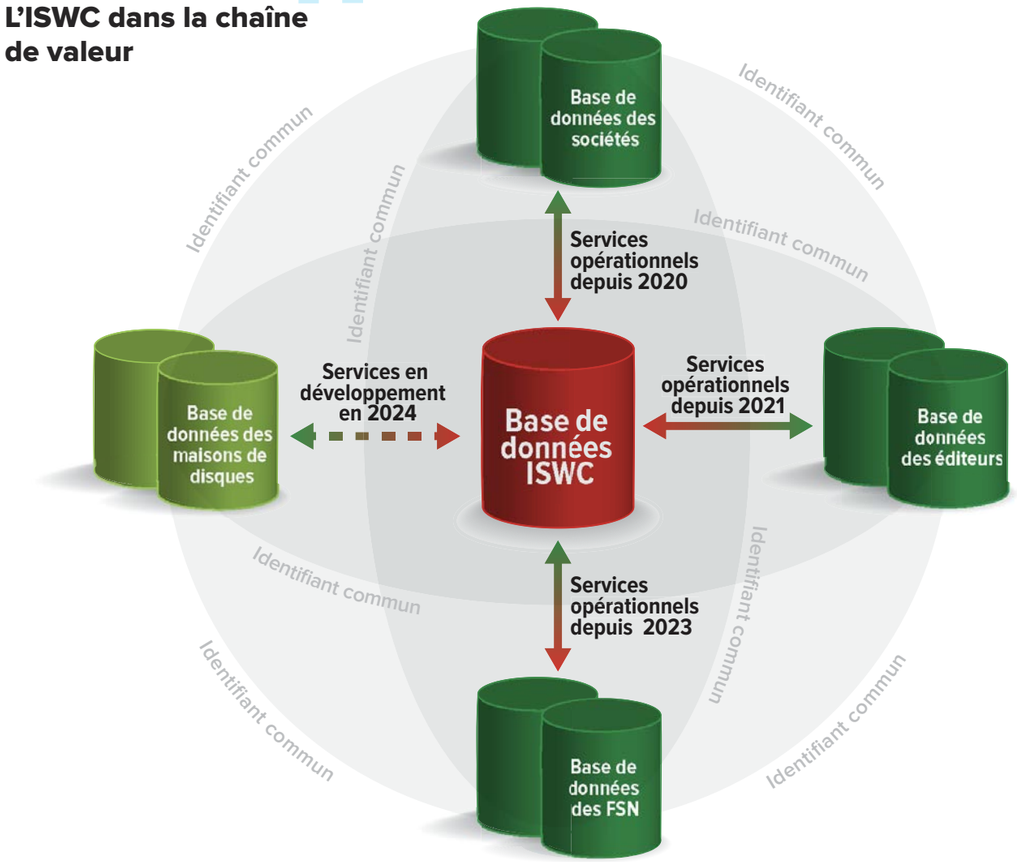

Extension aux éditeurs...

Le système ISWC a été complètement réorganisé en 2020 pour plus de rapidité, de précision et d'efficacité. Il propose deux services clés. D'une part, l'ISWC **Resolution Service** (IRS) pour les œuvres du fond de catalogue, qui permet aux éditeurs de comparer et corriger leurs propres informations avec la base de données ISWC.

D'autre part, l'ISWC **Allocation Service** (IAS), qui permet aux éditeurs d'obtenir un ISWC sans délai à la sortie d'un titre, dès qu'ils disposent des titres du morceau, du nom de ses auteurs et de leurs Numéros de Nom IP.

L'utilisation de ces services par les éditeurs continue à prendre de l'ampleur. À l'heure actuelle, 31 éditeurs utilisent activement le service, en passant obligatoirement par une société. Cela comprend de grands éditeurs comme BMG, Kobalt, Peermusic, Sony, Universal et Warner. 329 000 ISWC ont été attribués via l'IAS de janvier à décembre 2023.

Différents concepteurs de logiciels d'édition ont adapté les services à leurs systèmes : c'est le cas notamment de Music Maestro, Curve Royalties et ALV.

Trois cibles stratégiques pour l'ISWC :

- **les sociétés CISAC** génèrent les ISWC et récupèrent les codes existants « en masse » ;
- **les éditeurs** génèrent les ISWC avant d'enregistrer les œuvres et les récupèrent pour leur fond de catalogue ;
- **les FSN et les entreprises technologiques** récupèrent les ISWC et leurs métadonnées « en masse ».

… et aux entreprises technologiques et FSN

La CISAC concentre désormais ses efforts sur l'extension de l'ISWC aux tierces parties. Pour la première fois, les entreprises technologiques et les FSN pourront intégrer les données de l'ISWC dans leurs propres services et inclure les informations pertinentes dans leurs échanges de données avec les sociétés. Nous vous en apprendrons plus sur les entreprises qui utilisent ce service courant 2024.

Relier l'ISWC et l'ISRC : la CISAC soutient la « preuve de concept »

Si l'extension de l'adoption de l'ISWC dans toute la chaîne de valeur est une priorité majeure pour la CISAC, l'alignement de son attribution sur celle de l'ISRC, l'identifiant de l'industrie phonographique, afin que le code d'identification de l'œuvre soit attribué plus tôt – au moment de la sortie du morceau – en est une autre. Le fait de lier les deux identifiants au moment de la sortie d'un titre serait une amélioration majeure pour le système. La CISAC et plusieurs sociétés travaillent donc ensemble à faire avancer cet objectif.

En septembre 2023, avec le soutien de la CISAC, PRS for Music a lancé le projet « Proof of Concept » (preuve de concept), qui vise à donner aux personnes qui mettent de la musique en ligne un moyen plus simple d'inclure un ISWC parmi les autres données qu'elles fournissent déjà aux services de streaming,

Vu le succès du projet, la CISAC met en œuvre ce service dans le système ISWC avec la participation de plusieurs sociétés, éditeurs et maisons de disques. Associer l'ISWC et l'ISRC au moment de la sortie d'un morceau représente un énorme potentiel pour les créateurs et les ayants droit et serait un grand pas en avant pour l'industrie dans son ensemble.

L'ISWC en chiffres

- plus de **78 millions** d'ISWC émis
- **24 millions** de codes attribués de manière centralisée depuis la mise à niveau de 2020
- plus de **259 millions** de requêtes traitées

L'adoption de l'ISWC progresse et profite aux auteurs
et compositeurs de musique

La fin du développement du système GDSDX a été annoncée lors d'une réunion régionale de la CISAC en décembre.

GDSDX en Asie

Le système distinct de comparaison de données en cours de développement en Asie, baptisé GDSDX, progresse bien avec le soutien de la CISAC. Un groupe de cinq sociétés en charge du projet a rendu compte de la phase finale de développement du système à la réunion du Comité Asie-Pacifique de la CISAC de Jaipur en décembre 2023.

Les sociétés participantes ont intégré leurs données comparées pour YouTube, Spotify et Apple Music dans la plateforme GDSDX. La période de développement s'est achevée fin janvier 2024 et cinq autres sociétés asiatiques ont adhéré au système début 2024. GDSDX devrait être étendu aux sociétés non asiatiques au second semestre 2024.

> « Associer l'ISWC et l'ISRC au moment de la sortie d'un morceau représente un énorme potentiel pour les créateurs et les ayants droit et serait un grand pas en avant pour l'industrie dans son ensemble. » Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC

Le Président de la CISAC Björn Ulvaeus, Jennifer Brown, Directrice Générale de la SOCAN, Dean Ormston, Directeur Général d'APRA-AMCOS, Arriën Molema, auteur-interprète et Vice-Président de BUMA, et Jorge Suaret, artiste visuel, se sont exprimés lors de la table ronde sur l'IA de l'Assemblée Générale de la CISAC animée par Constance Herreman Follain, Directrice Juridique et Affaires Publiques de la CISAC.

IA – établir un cadre pour les créateurs

L'intelligence artificielle s'annonce comme la plus grande révolution que le secteur de la création n'ait jamais connue. La première priorité de la CISAC est de placer les créateurs au centre du débat sur l'IA et de sa réglementation.

Donner aux créateurs un siège à la table des négociations

La CISAC a endossé un rôle moteur dans la défense des intérêts des créateurs face à l'IA dans les principaux forums de prise de décision et d'élaboration des politiques à travers le monde. La Confédération a travaillé avec son Président et ses Vice-Présidents, ses créateurs partenaires, ses membres et organisations sœurs pour placer les intérêts des créateurs au sommet des priorités des décideurs politiques.

Les activités de la CISAC autour de l'IA ont évolué rapidement. Après avoir défini un certain nombre de principes clés visant à guider les décideurs politiques, elle a soumis ses observations sur les projets de loi de plusieurs pays.

Une étape importante a été franchie lors d'un débat inspirant à l'Assemblée Générale de juin 2023. À cette occasion, le Président de la CISAC Björn Ulvaeus s'est joint aux directeurs de différentes sociétés et aux créateurs présents pour réclamer « un siège à la table des négociations » pour les créateurs (voir la photo).

Ils ont énoncé trois grands principes, qui sont au fondement des actions de plaidoyer de la CISAC. Ces principes sont aussi le point de départ du texte d'une lettre ouverte envoyée aux décideurs politiques en juillet à l'initiative de la CISAC, avec le soutien d'une alliance d'organisations d'ayants droit.

- ***Autorisation :*** les créateurs doivent être en mesure d'autoriser sous licence l'utilisation de leurs œuvres par les outils d'IA.
- ***Rémunération :*** les créateurs doivent être rémunérés pour ces utilisations.
- ***Transparence :*** les opérateurs d'IA doivent être tenus de signaler qu'ils utilisent des œuvres protégées pour entraîner leurs outils.

« Les organisations et entités signataires qui représentent plus de 6 millions d'artistes, créateurs, interprètes et éditeurs à travers le monde, prient instamment les pouvoirs publics et les décideurs de s'engager à élaborer et adopter des politiques et des lois qui respectent les sept principes suivants… »

Les sociétés du monde entier ont relayé et exploité la lettre ouverte de la CISAC.

Tout au long de l'année, ces grandes priorités ont été mises en avant lors de nombreuses réunions avec les autorités de différents pays et dans les forums politiques. Le Président Björn Ulvaeus et le Directeur Général Gadi Oron ont rencontré les chefs d'État et les ministres compétents de plusieurs pays comme la Grèce, le Mexique, la Belgique, la Chine et le Japon.

Le Directeur Général et le Président de la CISAC ont rencontré le premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis.

Ángeles González-Sinde Reig, Vice-Présidente de la CISAC, a en outre fait passer le message lors d'un grand débat de l'UNESCO sur l'IA dans le secteur audiovisuel en octobre. S'exprimant à la tribune d'un débat réunissant des acteurs de premier plan intitulé « Le secteur cinématographique en première ligne », elle a plaidé avec passion pour une utilisation éthique et responsable de l'IA dans le secteur audiovisuel. Tous les membres du panel ont souligné l'urgence que les décideurs politiques établissent des lignes directrices et mettent en place un cadre et des réglementations qui protègent les droits des créateurs et préservent des conditions égales pour tous à l'échelle mondiale.

La Vice-Présidente de la CISAC Ángeles González-Sinde Reig a plaidé pour une utilisation éthique de l'IA dans l'industrie cinématographique lors d'un débat d'experts à l'UNESCO. « Si j'utilise l'IA dans mon travail, rien ne garantit que je ne plagie pas un collègue. »

Lobbying et plaidoyer

Les décideurs politiques et les agences internationales sont de plus en plus enclins à légiférer sur l'IA. Avec des implications à la fois positives et négatives et la nécessité pour la CISAC de faire part de ses nombreuses observations pour protéger les intérêts de ses membres. Fin 2023, la CISAC s'est associée au GESAC pour réclamer que le projet de réglementation de l'**Union européenne** sur l'IA comprenne des règles obligatoires de transparence pour les opérateurs.

> « Nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés et d'attendre de voir ce qui va se passer. Nous devons prendre l'initiative pour trouver des solutions aux questions qui affectent nos créateurs. »
>
> Björn Ulvaeus, Président de la CISAC

Au nom de la communauté internationale des créateurs, le Président et les Vice-Présidents de la CISAC ont déclaré dans leur lettre collective aux ambassadeurs du Conseil de l'UE : « Nous enjoignons l'Union européenne de garantir que la loi sur l'IA répondra aux besoins de transparence de la part des opérateurs concernés et les obligera à respecter la législation existante sur le droit d'auteur ».

Le Président et les Vice-Présidents de la CISAC enjoignent l'UE de placer la transparence et les droits des créateurs au cœur de la loi sur l'IA.

Le Président et les Vice-Présidents de la CISAC ont appelé l'UE à intégrer des obligations de transparence dans sa législation.

Cet appel a été réitéré quand le Président de la CISAC a rencontré Alexander de Croo, le premier ministre de la **Belgique** (qui accédait à la Présidence de l'UE), dans les jours qui ont précédé le vote final de la réglementation de l'Union européenne. Malgré l'opposition initiale de certains pays, le texte de la réglementation de l'Union européenne sur l'intelligence artificielle – y compris les fameuses règles de transparence – a été adopté par le Conseil. La CISAC et une coalition d'autres organisations ont salué l'adoption de la loi par le Parlement européen en mars.

Björn Ulvaeus a rencontré le premier ministre belge Alexander de Croo alors que la Belgique assurait la Présidence de l'Union européenne.

La CISAC a également soutenu ses sociétés membres en soumettant ses observations dans d'autres territoires. À la fin de l'année dernière, le département Affaires juridiques a rédigé deux contributions importantes à l'avis d'enquête de l'**Office américain du droit d'auteur** (USCO) sur le droit d'auteur et l'IA. Suite à l'élaboration d'un Code de conduite volontaire et à une consultation publique organisée au Canada, la CISAC a fait part de ses observations sur l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour l'entraînement des systèmes d'IA, la paternité de l'œuvre et la titularité des droits sur les contenus générés par l'IA et la question de la responsabilité, en particulier quand des contenus générés par l'IA sont susceptibles de porter atteinte aux droits des auteurs d'œuvres protégées.

En Asie, de nombreux pays envisagent des réformes législatives face à l'expansion des technologies d'IA. Au **Japon**, en particulier, la CISAC soutient les efforts de la JASRAC pour s'opposer à une large exception concernant la fouille de données (Text and Data Mining ou TDM) préjudiciable aux créateurs. La **Corée** et la **Chine** sont deux autres cibles prioritaires des actions de soutien de la CISAC.

La Confédération maintient aussi son précieux partenariat avec l'OMPI et l'UNESCO, qui jouent toutes deux un rôle moteur dans le débat sur l'IA et les politiques qui s'y rapportent. En février, dans un discours vidéo, Björn Ulvaeus s'est adressé aux ministres et aux ambassadeurs présents au Forum mondial sur l'éthique de l'IA de l'UNESCO.

Octroi de licences et rémunération

La CISAC et ses sociétés membres saluent les possibilités que l'IA peut offrir pour augmenter les collectes et les revenus des créateurs. La Confédération apporte sa contribution en éclairant ses membres sur le développement de modèles de licences et de rémunération.

Différents comités de la CISAC ont déjà commencé à examiner la faisabilité légale et technique de ces modèles. Ces discussions seront une priorité majeure de la CISAC et de ses membres en 2024.

La position de la CISAC, telle qu'elle ressort des principes définis dans sa lettre ouverte sur l'IA de juillet 2023, est que des systèmes de licences doivent exister pour toute exploitation potentielle d'œuvres et de données protégées par le droit d'auteur par les systèmes d'IA. La Commission Juridique et Affaires Publiques et le groupe en charge des licences liées à l'IA ont commencé à discuter de ces aspects et conclu que l'utilisation des répertoires pour l'entraînement des outils d'IA doit faire l'objet d'une licence.

OBJECTIFS DE LA CISAC EN CHINE : œuvrer à la croissance et à renforcer le cadre de protection du droit d'auteur

Après la pandémie, la CISAC a relancé ses contacts avec les autorités et les sociétés locales pour renforcer les liens, promouvoir les droits des créateurs et développer le marché.

La Chine est l'un des marchés prioritaires des activités de développement de la CISAC. Renouant les relations après la pandémie, le Directeur Général de la CISAC et son équipe ont rencontré deux fois les ministres et hauts fonctionnaires chinois en charge du droit d'auteur au cours de l'année 2023, à Paris et Chengdu. En novembre, lors d'une mission en Chine comportant plusieurs volets, Gadi Oron a prononcé un discours en tant que conférencier d'honneur à la China International Copyright Expo organisée tous les deux ans.

La Chine a enregistré une hausse spectaculaire de ses collectes de droits d'auteur mais a encore une grande marge de progression, notamment pour les exploitations en ligne. La CISAC concentre ses efforts sur le lobbying, pour renforcer la réglementation du droit d'auteur, et sur son soutien à la Music Copyright Society of China (MCSC), sa société musicale membre, en vue de conclure des accords de licences avec les services numériques.

Lever les obstacles à la croissance du numérique

Les améliorations apportées au fonctionnement de la MCSC et la hausse impressionnante des collectes liées au numérique ont permis à la société de doubler ses revenus, qui sont passés de 27,6 millions d'euros en 2017 à 54,5 millions d'euros en 2023. Ces résultats reflètent certes la transformation réussie de la Chine en un marché légitime et protégé, mais il reste des défis importants à relever par les acteurs de la gestion collective.

Revenus de la MCSC - 2017 à 2023 (10 000 CNY)

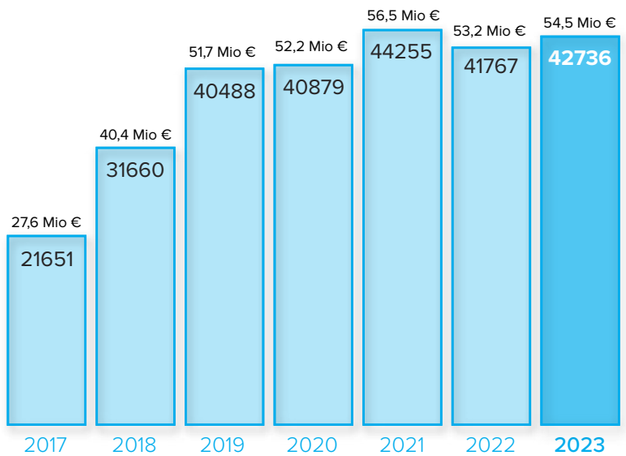

La hausse des collectes s'est arrêtée en 2023, avec un net déclin des revenus du numérique dû à l'absence d'accords de licences avec les grands FSN tels que Tencent et NetEase. C'est l'un des plus gros obstacles à la croissance des revenus de ce secteur. La MCSC a demandé l'aide de la CISAC et de ses sociétés sœurs pour faire pression sur les plateformes et les pousser à obtenir des licences, car elles n'ont pas été renouvelées depuis 2021.

Un paysage de droits en pleine transformation

Sur le plan des droits, après la révision de la loi sur le droit d'auteur en 2020, la CISAC collabore avec la MCSC pour obtenir de nouveaux changements législatifs en vue de renforcer le système de protection du droit d'auteur en Chine. Les grandes priorités dans ce pays sont les suivantes :

- **Une plus grande sécurité juridique pour les créateurs de musique :** en clarifiant le fait que les auteurs de la musique des œuvres audiovisuelles ne perdent pas leurs droits au profit du producteur de film.
- **Des conditions de licences équitables pour les services numériques :** la CISAC soutient les efforts de la MCSC pour exiger que les FSN renouvellent leurs licences.
- **Un soutien de la Chine aux OGC d'autres pays :** la CISAC s'efforce d'encourager les pouvoirs publics chinois et ceux d'autres pays d'Asie du Sud et d'Afrique à mener des activités conjointes en faveur du droit d'auteur et de la gestion collective.
- **Les arts visuels et le droit de suite :** la CISAC travaille en étroite collaboration avec l'ICSC, la société chinoise d'arts visuels, et milite pour l'introduction du droit de suite en Chine.

China International Copyright Expo

En novembre 2023, le Directeur Général de la CISAC a exposé les priorités de la Confédération en Chine lors d'une série de réunions et de discours. La China International Copyright Expo, organisée par l'Administration du droit d'auteur de Chine (NCAC) avec le soutien de l'OMPI, est un événement majeur sur la scène nationale et internationale, principalement consacré au développement des industries du droit d'auteur en Chine.

Le Directeur Général de la CISAC et les représentants des sociétés membres rencontrent le Vice-Ministre de la NCAC, Zhang Jianchun, ainsi que les cadres supérieurs.

Dans son discours, le Directeur Général a mis en avant le travail de la NCAC pour renforcer la protection du droit d'auteur et le contrôle de son application. « La CISAC tient à maintenir cette collaboration et la China International Copyright Expo est une bonne opportunité de nous demander comment nous pouvons travailler ensemble pour continuer à développer les industries culturelles et le secteur de la création. »

Lors de cette visite, qui coïncidait avec le 30e anniversaire de la MCSC, Gadi Oron a aussi rencontré le Vice-Ministre Zhang et les hauts fonctionnaires en charge des questions de droit d'auteur.

Renforcer les liens internationaux et la gestion collective en Chine

La mission de la CISAC en Chine a également mis l'accent sur l'expansion de la coopération internationale, l'échange des meilleures pratiques et la formation technique entre la Chine et les autres pays. Gadi Oron a notamment prononcé un discours au Forum sur la coopération sino-africaine en matière de droit d'auteur à Chengdu, qui a réuni des sociétés de gestion collective d'Asie-Pacifique et d'Afrique.

Il a souligné le rôle que la CISAC peut jouer en encourageant la Chine à renforcer ses liens internationaux dans le domaine de la gestion collective. « Nous tirons parti de l'expertise collective et de l'expérience de nos membres dans les différentes régions et les différents pays. Les collectes de l'Afrique pourraient augmenter de la même façon que celles de la Chine ces dix dernières années. Et nous pensons que la Chine peut jouer un rôle inestimable dans cette mission. »

Formation des sociétés africaines en Chine

Pour renforcer les liens internationaux de la Chine dans le domaine du droit d'auteur, la MCSC a signé des accords de représentation avec dix sociétés africaines lors d'un séminaire de formation organisé par la CISAC à Chengdu.

Ce séminaire a réuni les membres de la direction de plusieurs OGC d'Afrique et d'Asie dans un objectif général d'échange des meilleures pratiques et de développement du marché numérique au profit des créateurs.

Les directeurs de différentes OGC africaines en séminaire de formation à Chengdu.

Avec le concours des sociétés MCSC, MACA et KOMCA, et de la CISAC, la formation comprenait différentes sessions sur les licences de télé- et radiodiffusion, les répartitions, la gouvernance, l'autorisation d'événements, la documentation, les relations avec les FSN et le nouveau système d'échange de données GDSDX.

JURIDIQUE, LOBBYING, ÉDUCATION

La CISAC met à profit son expertise et son rayonnement international pour soutenir les campagnes de lobbying de ses membres dans de nombreux pays. Elle rédige aussi régulièrement des observations, dans lesquelles elle conseille les décideurs politiques sur les questions de droit d'auteur et propose des amendements à des projets potentiellement préjudiciables pour les créateurs.

La CISAC soutient la campagne de l'Afrique du Sud contre un projet de loi préjudiciable sur le droit d'auteur

Le premier projet de modernisation profonde de la loi sud-africaine sur le droit d'auteur depuis 50 ans a ainsi suscité une vive campagne d'opposition des créateurs, sous la direction des sociétés sud-africaines et avec le soutien de la CISAC. Le projet d'amendement de la loi sur le droit d'auteur a été adopté par l'Assemblée nationale en février 2024 malgré les nombreuses critiques concernant ses faiblesses. La campagne de la Copyright Coalition of South Africa (CCSA) emmenée par la SAMRO se poursuit pour convaincre le Président sud-africain de ne pas ratifier la loi.

> « L'attention excessive accordée aux exceptions plutôt qu'aux droits des créateurs ne correspond pas au but qu'une nouvelle loi sur le droit d'auteur devrait poursuivre. » Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC

Depuis le début du processus législatif, la CISAC a donné du poids aux critiques de la CCSA en dénonçant les défauts majeurs du projet de loi. Celui-ci a suscité un grand débat public et obtenu une large couverture médiatique avant son adoption par l'Assemblée. Les déclarations de la CISAC et de la CCSA ont été reprises en bonne place à la radio et dans les médias nationaux, de même que l'appel de la Vice-Présidente de la CISAC Yvonne Chaka Chaka. « S'il est adopté, ce projet de loi sera préjudiciable pour la communauté des créateurs d'Afrique du Sud, il dévalorisera les œuvres des créateurs et s'éloignera des meilleures pratiques internationales », a affirmé le Directeur Général de la CISAC dans une déclaration largement relayée avant le vote du 28 février 2024.

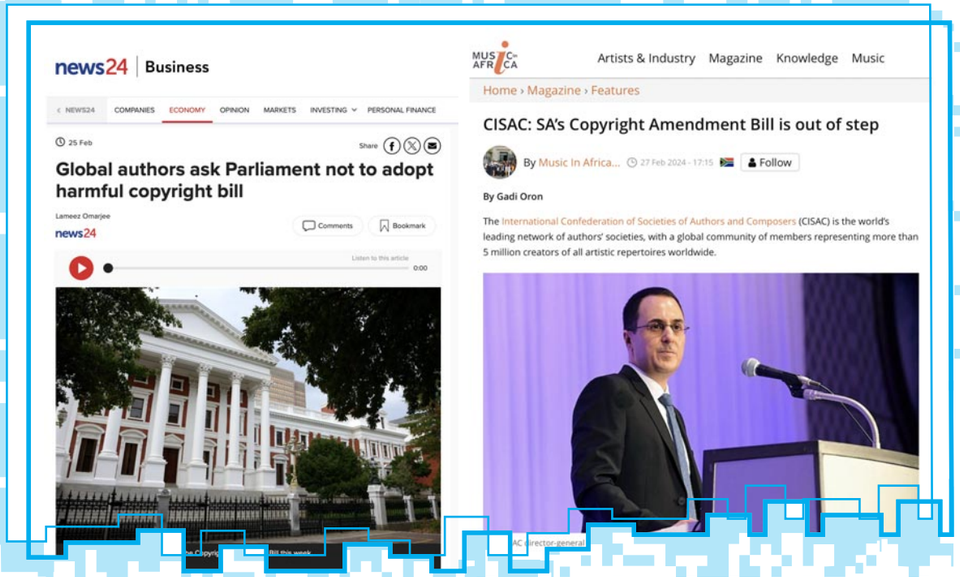

news24 | Business

Global authors ask Parliament not to adopt harmful copyright bill

Lameez Omarjee
news24

Music In Africa
Artists & Industry Magazine Knowledge Music
Home › Magazine › Features

CISAC: SA's Copyright Amendment Bill is out of step

By Music In Africa... 27 Feb 2024 - 17:15 Follow

By Gadi Oron

The International Confederation of Societies of Authors and Composers (CISAC) is the world's leading network of authors' societies, with a global community of members representing more than 5 million creators of all artistic repertoires worldwide.

La CISAC et la campagne locale ont dénoncé trois problèmes majeurs :

- une place excessive accordée aux exceptions, qui ouvre la porte à de nombreuses nouvelles utilisations qui ne généreront plus de revenus pour les créateurs ;
- une exception pour utilisation équitable plutôt confuse, qui sera une source d'incertitudes et de litiges fastidieux ;
- un décalage avec les meilleures pratiques internationales du droit d'auteur.

La CCSA poursuit ses efforts pour améliorer le cadre législatif du droit d'auteur en Afrique du Sud avec le soutien de la CISAC. « Les créateurs sud-africains continueront de se battre pour une réforme du droit d'auteur plus équilibrée et mieux pensée. »

Le soutien de la CISAC permet des avancées sur les droits audiovisuels en Bulgarie

Après un lobbying soutenu de la CISAC et de ses partenaires, le parlement bulgare a officiellement adopté la directive SatCab II et celle sur le marché unique numérique de l'Union européenne, le 23 novembre 2023. Ces décisions capitales alignent les droits des créateurs audiovisuels bulgares sur ceux de leurs homologues européens et marquent une étape clé pour ce pays.

Le 10 novembre 2023, une délégation du CTDLV de la CISAC a rencontré des représentants du parlement bulgare pour discuter de la directive SatCab II et de la directive sur le marché unique numérique de l'Union européenne.

La Bulgarie était, jusque-là, le seul État membre de l'UE où la retransmission des œuvres audiovisuelles ne donnait pas lieu au paiement de droits d'auteur. Cette situation affectait les revenus des créateurs nationaux et étrangers et était dénoncée par la CISAC, par FILMAUTOR et MUSICAUTOR, ses sociétés membres locales, et par le GESAC et la SAA, ses organisations sœurs.

Outre leur lobbying pour ce droit inaliénable à rémunération et un système efficace de rémunération de la retransmission par câble, les délégués ont également suggéré d'instaurer un véritable système de protection de la copie privée et un mécanisme efficace de fixation des tarifs dans la législation nationale sur le droit d'auteur. Le parlement devrait examiner ces projets d'amendement dans les prochains mois. ●

La CISAC se joint à une action internationale en Géorgie

En février 2024, la CISAC et d'autres organisations internationales de défense du droit d'auteur – l'IFRRO, le SCAPR, l'IMPF et l'IFPI – ont adressé une lettre au Centre géorgien de la propriété intellectuelle SAKPATENTI, dans laquelle elles s'interrogent sur l'intégrité du nouveau processus d'accréditation des OGC.

La coalition a appelé l'organisme d'accréditation à revenir sur sa décision d'exclure arbitrairement la GCA (Georgian Copyright Association), société membre de la CISAC, et la GNRA (Georgian Neighbouring Rights Association) du processus d'accréditation. Il restaurera ainsi une juste concurrence au service des intérêts des ayants droit nationaux et internationaux.

Cet appel fait suite à plusieurs amendements controversés à la loi géorgienne sur le droit d'auteur adoptés en juillet 2023, et vise à préserver l'efficacité du système de guichet unique d'octroi de licences.

La GCA représente les répertoires musical, dramatique et littéraire et est l'une des OGC les plus performantes du Caucase et de l'Asie centrale depuis de nombreuses années. Elle s'est toujours conformée aux meilleures pratiques et a amélioré son fonctionnement malgré les difficultés politiques et économiques. En 2022, elle a vu ses collectes augmenter de 75 % pour atteindre 1,4 million d'euros.

En attendant une clarification de la situation, la CISAC a conseillé à ses membres de s'opposer au transfert automatique de leurs accords de représentation de la GCA à l'IPOA, la seule organisation accréditée en décembre 2023. ●

Continuer à encourager les améliorations en Turquie

En 2022, les sociétés MESAM et MSG ont été réadmises au sein de la CISAC après la mise en œuvre d'une série de recommandations. Depuis, la situation des créateurs de musique du pays a continué de s'améliorer.

L'atelier consacré au droit d'auteur et aux pratiques d'octroi de licences de radio- et télédiffusion du 17 octobre 2023.

Un système de licence historique garantissant le paiement de droits d'auteur par les hôtels et complexes touristiques a été mis en place avec le soutien du ministère de la Culture et du Tourisme. Il a contribué à la croissance exponentielle de ces revenus. En octobre 2023, un évènement soutenu par la CISAC avec les radio- et télédiffuseurs a permis de finaliser les négociations et d'obtenir le paiement d'un arriéré conséquent.

D'autres améliorations ont été rendues possibles grâce à la fusion des bases de données des deux sociétés dans le cadre de leur plan de coopération. L'année dernière, quelque 2 millions de titres musicaux ont été ajoutés à CIS-Net avec l'ouverture d'un nouveau nœud commun en février, ce qui améliorera la rapidité, la précision et l'efficacité des répartitions aux ayants droit locaux et étrangers.

De nouveaux objectifs ont été définis lors d'une visite de la CISAC à Istanbul en février. Ils comprennent, entre autres, un ensemble unique de règles de répartition pour les deux sociétés et un code d'éthique. ●

Chili : agir pour les droits des artistes visuels

La CISAC soutient CREAIMAGEN, sa société d'arts visuels membre au Chili, dans ses efforts de lobbying auprès du Sénat pour une approbation rapide du projet de réforme législative qui doit instaurer le droit de suite.

Plusieurs artistes et experts de CREAIMAGEN ont rencontré le Sénateur Alfonso de Urresti.

Ce projet connu sous le nom de « loi Balmes » doit son nom à l'artiste de renom et premier Président de CREAIMAGEN, José Balmes. S'il est approuvé, il permettra une application plus moderne et efficace du droit de suite dans la législation nationale sur la propriété intellectuelle.

Le projet a été approuvé par la Chambre des Députés en 2021 et soumis à discussion au Sénat, mais n'a progressé que très lentement depuis. La CISAC a exprimé son soutien par le biais d'une résolution de son Comité Amérique latine et Caraïbes et plusieurs interventions devant la Commission Culture de la Chambre des Députés et du Sénat. Le projet de loi se trouve désormais à la dernière étape du processus d'adoption, et profitera aux artistes visuels chiliens comme étrangers. ●

Avancées de la rémunération pour copie privée en Afrique occidentale

L'initiative de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en vue d'introduire une rémunération pour copie privée au profit des créateurs de l'ensemble de la sous-région vient de franchir une nouvelle étape et la CISAC montre la marche à suivre avec un séminaire consacré à sa mise en œuvre et à une planification stratégique à Abidjan.

En septembre 2023, le Conseil des ministres des huit États membres de l'UEMOA a adopté à l'unanimité une nouvelle directive régionale qui harmonise les règles relatives à la rémunération pour copie privée. Par ses contributions, la CISAC a joué un rôle clé dans l'élaboration de cette législation, qui devrait générer plus de revenus pour les créateurs et les industries créatives. Sur les huit membres de l'UEMOA, deux pays seulement – le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire – disposent actuellement d'un système efficace de copie privée.

Yvonne Chaka Chaka, Vice-Présidente de la CISAC, au séminaire régional sur la mise en œuvre de la rémunération pour copie privée à Abidjan (Côte d'Ivoire).

En février, la CISAC a organisé à Abidjan un séminaire de planification régionale, qui a réuni des représentants des pouvoirs publics, des autorités compétentes, des OGC et la Vice-Présidente de la CISAC Yvonne Chaka Chaka. Dans son discours aux participants du séminaire, celle-ci a salué la communauté du droit d'auteur de la région pour sa contribution à apporter une nouvelle source de revenus aux créateurs.

JURIDIQUE, LOBBYING, ÉDUCATION
Avancées de la rémunération pour copie privée
en Afrique occidentale

Elle a également appelé à mettre la directive en application de manière accélérée et à en faire une priorité dans chacun des États membres. Cela demandera une coopération technique entre les parties prenantes telles que les OGC, les importateurs de matériel et de dispositifs, les décideurs politiques et les autorités compétentes. Des formations s'imposent pour les fonctionnaires des douanes et un programme de sensibilisation soutenu par les pouvoirs publics devra s'assurer que le public comprend les avantages du mécanisme de la rémunération pour copie privée.

La directive prévoit une collecte sur les appareils fabriqués ou importés dotés de capacités de stockage, ceci afin de rémunérer les créateurs pour la copie privée de leurs œuvres. Une fois efficacement mise en œuvre, elle devrait avoir un impact significatif pour les sociétés locales et les ayants droit.

La rémunération pour copie privée constitue une source substantielle de revenus pour les créateurs de musique et d'autres répertoires dans de nombreux pays à travers le monde. Le Rapport sur les collectes mondiales 2023 de la CISAC montre que la copie privée a généré 368 millions d'euros à l'échelle mondiale en 2022. La CISAC s'efforce aussi d'étendre le système de copie privée aux autres sous-régions du continent africain. ●

> « Nous devons mettre en place des politiques qui protègent les créateurs et garantir leur respect. Car les créateurs font partie de la chaîne de valeur qui contribue au développement socioéconomique de nos pays, en Côte d'Ivoire et dans toute l'Afrique. »
>
> Yvonne Chaka Chaka, Vice-Présidente de la CISAC

UE : collaboration avec la DG Commerce

La CISAC continue d'entretenir d'étroites relations avec la Direction Générale du Commerce de la Commission européenne. Les accords commerciaux de l'UE sont un levier pour garantir des normes élevées en matière de respect du droit d'auteur à l'échelle internationale.

En mai, l'Union européenne a publié son rapport sur les **droits de propriété intellectuelle dans les pays tiers**, qui fait écho à de nombreuses observations de la CISAC sur les différents pays. La CISAC a réclamé l'amélioration du système de révision des tarifs à **Taïwan** et défendu l'importance de la mise en place d'un système efficace de droit de suite.

Concernant le **Vietnam**, elle a fait part de ses inquiétudes suite à l'introduction d'un système de licence obligatoire susceptible de limiter le droit moral des auteurs à autoriser ou interdire l'utilisation de leurs œuvres. Par ailleurs, l'exception générale au droit de communication au public en cours d'introduction au **Costa Rica** a également été soulevée.

La nécessité d'étendre la durée de protection du droit d'auteur de 50 à 70 ans dans un certain nombre de territoires a aussi été soulignée.

Par ailleurs, la CISAC a alerté les représentants de l'UE sur les problèmes importants de la gestion collective en Moldavie liés à l'inefficacité du cadre juridique du pays. ●

Éducation : la CISAC soutient le Consortium de l'OMPI pour les créateurs

Björn Ulvaeus s'est exprimé lors de la cérémonie de lancement de CLIP, la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, au siège de l'OMPI à Genève.

La CISAC continue de soutenir et de conseiller le **Consortium de l'OMPI pour les créateurs** à l'origine d'une nouvelle plateforme pédagogique en ligne visant à aider les créateurs et les artistes interprètes ou exécutants à mieux comprendre leurs droits de propriété intellectuelle. Depuis le départ, en tant que membre du conseil consultatif, la Confédération est étroitement impliquée dans ce projet qu'elle a contribué à financer.

Le 17 novembre 2023, le Président de la CISAC Björn Ulvaeus était présent à la cérémonie de lancement de la nouvelle plateforme pédagogique du Consortium à Genève. Soutenue par un grand nombre d'organisations du secteur musical, la plateforme de sensibilisation aux droits des créateurs CLIP (Creators Learn Intellectual Property) entend inspirer et donner du poids aux créateurs à travers le monde en les informant sur leurs droits.

Le site, www.goclip.org, contient déjà plus d'une centaine d'articles pédagogiques. Ceux-ci sont pour le moment axés sur le secteur musical mais couvriront bientôt les autres répertoires. Une traduction en six langues est également prévue en 2024.

Lors de son lancement, le Président de la CISAC a déclaré : « Je n'envie pas les artistes et les auteurs qui essaient de réussir dans le monde actuel, il est bien plus dur et plus complexe. Les aider à comprendre les méandres des industries créatives leur permettra de maximiser la valeur de leurs créations. » ●

La délégation CISAC a rencontré le Président mexicain Andrés Manuel López Obrador à Mexico.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 réunit la communauté CISAC au Mexique

Réunie au Mexique en juin 2023, l'Assemblée Générale de la CISAC était organisée par la SACM et a attiré les directeurs généraux et cadres supérieurs de plus de 70 sociétés de toutes les régions et de tous les répertoires.

Après quatre années d'interruption imposées par la pandémie, l'Assemblée Générale de la CISAC 2023 a rattrapé le temps perdu avec un programme riche comprenant une rencontre avec le Président mexicain, des débats d'experts dirigés par le Président de la CISAC et les directeurs de différentes sociétés et un partage d'expertise sur les stratégies à adopter face à l'IA.

Dans leurs discours, les orateurs principaux ont présenté la mission et le programme de travail de la CISAC, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité du réseau mondial de sociétés membres.

Avant les présentations des affaires internes de l'AG, une délégation de créateurs et de directeurs de sociétés ont rencontré le Président mexicain Andrés Manuel López Obrador et son épouse. Le Président s'est pleinement engagé à soutenir la culture et les industries créatives et à protéger les droits des auteurs.

Après le discours de bienvenue du Président de la SACM **Martín Urieta**, le Directeur Général de la société hôte **Roberto Cantoral Zucchi** a mis en avant la contribution culturelle extraordinaire du Mexique et la nécessité que le réseau CISAC présente un front uni partout dans le monde : « Il est capital que nous travaillions ensemble avec les sociétés d'auteurs les moins développées pour soutenir la croissance et l'influence des organisations de gestion collective. »

Dans son discours, le Président de la CISAC **Björn Ulvaeus** a longuement parlé de l'IA. « Mon message est le suivant : nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés et d'attendre de voir ce qui va se passer. Nous devons prendre l'initiative pour trouver des solutions aux questions qui affectent nos créateurs. »

Marcelo Castello Branco, **Président du conseil d'administration de la CISAC**, a évoqué ce qui fait la force de la CISAC depuis si longtemps : « Une partie du pouvoir de la CISAC réside dans sa présence aux quatre coins du globe. Quand nous nous adressons aux pouvoirs publics ou à des organisations internationales comme l'OMPI et l'ONU, nous parlons au nom de tous les répertoires et c'est notre plus grand atout. »

Le Directeur Général de la CISAC **Gadi Oron** est revenu sur le bilan de l'analyse stratégique de la CISAC désormais achevée. « Si nous voulons survivre et rester d'actualité – en tant que sociétés, en tant que communauté et en tant que gardiens des intérêts des créateurs –, nous devons surmonter les problèmes qui accompagnent une telle transformation. Nous devons garder une longueur d'avance. »

Élection des nouveaux Vice-Présidents

Le peintre japonais **Kazuhiko Fukuoji** et la talentueuse scénariste et réalisatrice espagnole **Ángeles González-Sinde Reig** ont été élus à la Vice-Présidence de la CISAC pour la période 2023–2026.

L'Assemblée Générale 2023 a proposé un format différent de celui des années précédentes avec des débats réunissant directeurs de sociétés et différents experts autour des activités clés de la CISAC.

Partage d'expertise : les membres s'expriment en table ronde

Lors d'un débat animé par **Eddie Schwartz**, Président du CIAM, le Président de la CISAC **Björn Ulvaeus** et la Vice-Présidente **Yvonne Chaka Chaka** ont expliqué comment les auteurs de musique peuvent obtenir un succès durable et assurer la longévité de leur carrière musicale.

Le rôle des pouvoirs publics, les licences d'exploitation numérique et la campagne audiovisuelle faisaient partie des autres thèmes fédérateurs qui ont réuni de nombreuses sociétés. Une discussion sur les licences et les campagnes pour les droits des artistes visuels a en outre réuni des représentants d'Amérique latine, d'Asie-Pacifique et d'Europe.

La dernière table ronde a réuni le Président de la CISAC Björn Ulvaeus, plusieurs membres du conseil d'administration et des créateurs pour un débat sur l'avenir de la **créativité face à l'IA** (voir pages 19-24).

L'Assemblée Générale 20233
réunit la communauté CISAC au Mexique

L'Assemblée Générale s'est clôturée par de chaleureux remerciements à la SACM pour l'organisation de la réunion et son accueil. Une vidéo des temps forts de l'événement a été réalisée avec un extrait d'une œuvre d'Arturo Márquez sous la direction du compositeur lui-même, accompagné par un chœur d'enfants en costumes traditionnels chatoyants.

Visionnez l'enregistrement Zoom.

Accédez à la galerie photos de l'Assemblée Générale de la CISAC.

Les nouveaux groupes par répertoires
de la CISAC se mettent au travail

Les NOUVEAUX GROUPES PAR RÉPERTOIRES DE LA CISAC se mettent au travail

Comment le processus de prise de décisions dans une Confédération internationale aussi diverse que la CISAC peut-il être structuré de manière optimale pour représenter tous les répertoires ? C'est pour répondre à cette question que, dans le cadre de son vaste examen stratégique, le conseil d'administration de la CISAC (CA) a décidé de réformer l'organisation de ses comités afin de garantir à l'avenir l'efficacité de ce processus.

Une nouvelle structure a été mise en œuvre en 2023, faisant suite aux résultats de l'examen des activités de la CISAC par le CA pendant trois ans. Les comités techniques et opérationnels et groupes de travail existants ont fourni un travail essentiel pendant de nombreuses années. Mais le CA a décidé que la CISAC avait désormais besoin d'un nouvel organigramme, simplifié et plus efficace, réduisant le chevauchement d'activités et les ressources demandées aux sociétés membres.

Trois nouveaux groupes ont été créés – un pour chaque répertoire clé représenté par la Confédération : la musique, les arts visuels et les DLV (œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles). Cette nouvelle structure a été mise en place au cours de l'année écoulée. Alors que ces groupes sont désormais bien installés, toutes les personnes qui y participent sont résolues à assurer une bonne communication avec l'ensemble des membres de la CISAC et à continuer à travailler en étroite consultation avec les autres comités.

La composition initiale des groupes a été approuvée par le CA pour un mandat de trois ans. Les élections pour le prochain mandat sont prévues en 2025.

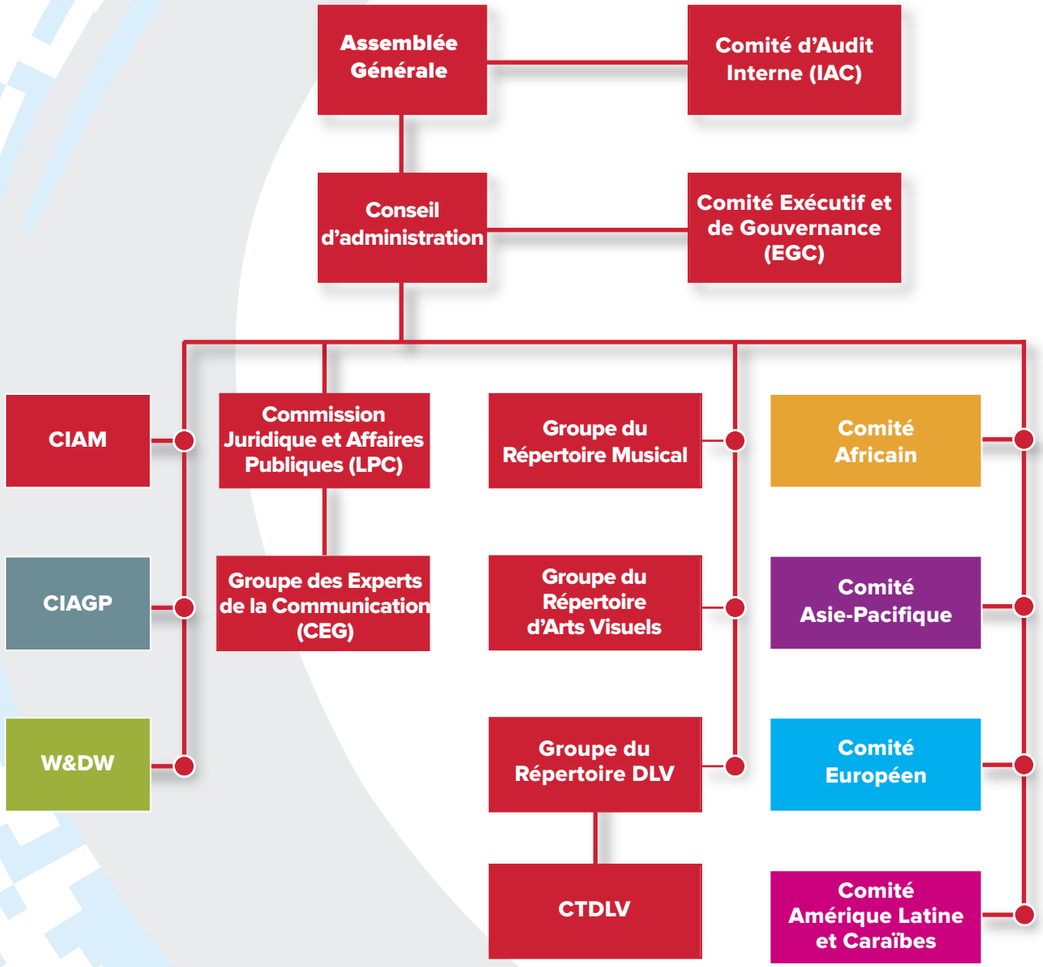

DROIT DE SUITE, IA ET NUMÉRIQUE : les grandes priorités pour les arts visuels

L'adoption internationale du droit de suite, l'émergence rapide des outils de l'IA générative et la transition numérique restent les principales priorités de la CISAC dans le secteur des arts visuels.

En novembre à Paris, le conseil des créateurs de la CISAC a tenu son premier congrès en présentiel depuis la pandémie. L'IA générative figurait au sommet de l'ordre du jour. La protection des droits des créateurs à l'heure où leurs œuvres sont intégrées aux ensembles de données de l'IA a été identifiée comme un enjeu critique.

Les collectes liées à ce répertoire ont augmenté de plus de 12 % en 2022, mais la part des revenus du numérique reste faible à seulement 7 %.

Avancées sur le droit de suite

L'action de la CISAC et les différentes campagnes nationales pour l'adoption universelle du droit de suite ont permis d'obtenir d'importants résultats. En 2023, deux pays, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud, ont introduit le droit de suite dans leur législation nationale, ce qui porte le nombre de pays appliquant ce droit à plus de quatre-vingt-dix.

La **Nouvelle-Zélande** a adopté le droit de suite en mars 2023 dans le cadre de ses Accords de libre-échange avec l'Union européenne et le Royaume-Uni. Après un lobbying intensif en faveur de son adoption, la CISAC suit désormais de près la bonne application de la législation nationale. Les collectes proprement dites commenceront l'année prochaine après la désignation d'un organisme responsable. La CISAC soutient la candidature de la société Copyright Licensing New Zealand (CLNZ) pour remplir ce rôle.

En **Corée du Sud**, le droit de suite a été introduit en juin avec l'adoption, par l'Assemblée nationale, de la « loi de promotion de l'art ». Sa mise en œuvre doit démarrer en juillet 2027.

Au **Canada**, la CISAC soutient une campagne nationale pour l'introduction du droit de suite. Elle a envoyé ses observations au gouvernement canadien en décembre en soulignant ses nombreux avantages.

Guide pratique sur l'application du droit de suite

À l'échelle internationale, les sociétés membres de la CISAC et du CIAGP travaillent avec le Professeur Sam Ricketson sur un guide des meilleures pratiques de gestion du droit de suite. Ce guide, élaboré à la demande de l'OMPI, sera présenté lors de la prochaine session du Comité du droit d'auteur de l'OMPI. Le Professeur Ricketson est l'auteur de l'étude universitaire majeure sur le droit de suite commandée par la CISAC, EVA et le GESAC en 2015, qui a fortement contribué à assurer son adoption.

Lors du congrès du CIAGP, les avantages du droit de suite pour les créateurs locaux ont été mis en avant par **le Président du conseil fraîchement élu, Kader Attia**, et un panel de créateurs internationaux comprenant des artistes français, allemands, mexicains, sénégalais et espagnols.

Le CIAGP s'est réuni à Paris en novembre 2023.

La CAMPAGNE AUDIOVISUELLE pour une rémunération équitable progresse

La campagne audiovisuelle soutenue par la CISAC pour instaurer un droit universel à rémunération des scénaristes et réalisateurs continue à porter ses fruits.

En novembre 2023, la campagne a obtenu du soutien du côté de l'**OMPI**, où un certain nombre de délégués nationaux ont réclamé une étude approfondie de la rémunération des créateurs audiovisuels avec l'appui de la CISAC. L'étude en question s'intéressera au cadre juridique international existant, s'interrogera sur l'utilité de le réviser pour garantir la protection des auteurs audiovisuels et sera principalement axée sur l'évolution du marché numérique.

Cette proposition a été officiellement introduite par le délégué de la Côte d'Ivoire en 2023 et soutenue par le Groupe africain, la délégation de l'UE, le Sénégal, le Malawi et la Tanzanie. Elle a été examinée par le comité en avril 2024, et a été inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du SCCR de l'OMPI en 2025. La CISAC poursuivra son lobbying pour soutenir cette importante initiative.

Avancées nationales

En **Corée**, le gouvernement a présenté un projet de loi d'amendement de la loi nationale sur le droit d'auteur, qui reconnaîtrait pour la première fois les droits économiques des créateurs audiovisuels. La CISAC continue de tirer parti des études de cas déjà réalisées pour mettre en avant les meilleures pratiques et leur impact positif dans différents pays qui disposent d'un cadre juridique favorable. Ces études de cas concernent jusqu'ici l'Italie, la Pologne, l'Espagne et l'Amérique latine.

En **Pologne**, la CISAC et le ministre de la Culture ont examiné le projet d'amendement de la législation nationale sur le droit d'auteur. La Pologne offre déjà une solide protection aux auteurs audiovisuels et fait figure d'exemple dans la région. Néanmoins, cette protection ne s'étend pas aux utilisations à la demande des œuvres des créateurs. Alors que les exploitations numériques représentent déjà plus de 13 % de la consommation télévisuelle du pays, il est urgent d'adapter la législation et de suivre l'exemple de la Slovénie, de la Lituanie et de la Belgique.

Poursuivre la campagne au Brésil

Aux côtés de ses sociétés membres GEDAR et DBCA, la CISAC mène campagne au Brésil pour garantir un droit à rémunération aux créateurs audiovisuels du pays.

Les activités de lobbying et de sensibilisation sont axées sur l'approbation du projet de loi sur la Liberté, la Responsabilité et la Transparence sur Internet, qui instaurera un droit à rémunération pour les auteurs audiovisuels. Bien que le projet de loi n'ait pas pu faire l'objet d'un consensus en 2023, les auteurs continuent leurs actions de lobbying auprès du Congrès et autres organes publics.

En avril 2023, la CISAC a publié une résolution pour soutenir l'initiative du Comité Amérique latine et Caraïbes.

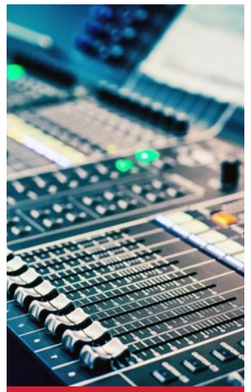

MUSIQUE
10,8 Mds €
+28,0 %
(droits collectés en 2022)
+8,4 % 8,96 Mds €
(2019 Pré-COVID

AUDIOVISUEL
646 Mio €
+11,0 %
(droits collectés en 2022)
+6,5 % 597 Mio €
(2019 Pré-COVID)

ARTS VISUELS
220 Mio €
+12,8 %
(droits collectés en 2022)
-1,9 % 165 Mio €
(2019 Pré-COVID)

DRAMATIQUE
169 Mio €
+89,4 %
(droits collectés en 2022)
+0,03 % 175 Mio €
(2019 Pré-COVID)

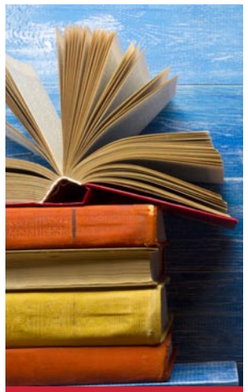

LITTÉRATURE
207 Mio €
+5,3 %
(droits collectés en 2022)
-0,9 % 197 Mio €
(2019 Pré-COVID)

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2023 DE LA CISAC : données et analyses clés

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC publié en octobre 2023 montre un rebond des collectes mondiales, qui ont atteint le chiffre record de 12,1 milliards d'euros en 2022, soit une hausse de 26,7 %.

Pour la première fois, le numérique devient la principale source de revenus des créateurs grâce à la croissance soutenue du streaming par abonnement et à la conclusion de nouveaux accords de licences par les sociétés, ou à leur renouvellement. Cependant, beaucoup de sociétés membres de la CISAC continuent de rapporter que la très grande majorité des créateurs qu'elles représentent ne voient pas leurs revenus augmenter pour les utilisations en ligne et que leurs œuvres restent largement sous-valorisées sur le marché.

EN 2022, LES COLLECTES MONDIALES ONT AUGMENTÉ DE 26,7 % POUR ATTEINDRE 12,1 MDS € (milliards EUR)

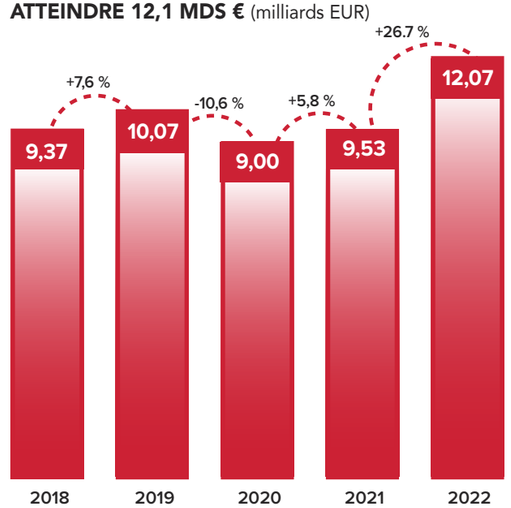

LE NUMÉRIQUE DEVIENT LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENUS DES CRÉATEURS DEVANT LE SECTEUR TV ET RADIO

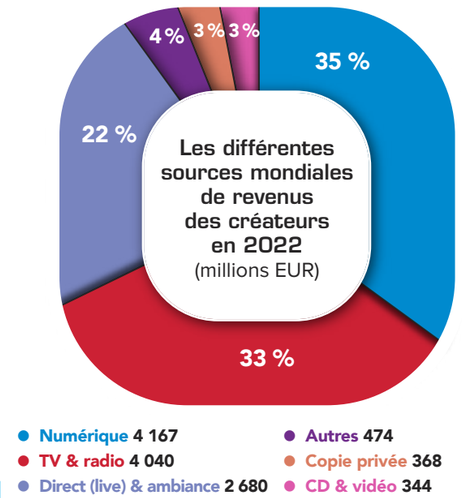

En 2022, les revenus du secteur live et ambiance – générés notamment par les concerts, la musique d'ambiance, les expositions et les salles de spectacles –, ont augmenté de 69,9 % avec le retour des festivals et des tournées musicales et la réouverture des commerces.

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC offre un panorama statistique annuel des droits collectés dans le monde pour le compte des créateurs. Il apporte une analyse détaillée et approfondie des collectes par répertoire, par région et par type d'utilisation. Il jette aussi un éclairage sur les tendances du marché et les principaux facteurs qui les influencent. Le rapport est établi à partir des données exclusives déclarées à la CISAC par ses 225 sociétés membres dans 116 pays.

Photo de groupe prise lors de la réunion conjointe du comité exécutif du CIAM et des Présidents et Directeurs Généraux des sociétés membres de la CISAC.

CIAM : la voix mondiale des créateurs de musique

Tout au long de l'année 2023, le Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) a continué d'œuvrer pour le compte de la communauté internationale des créateurs, en coopération avec nos alliances partenaires en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud et du Nord et en Europe.

L'année écoulée a notamment été marquée par la première réunion de notre comité exécutif à Mexico, début juin, avec les Présidents et Directeurs Généraux de nombreuses OGC du monde entier, lors de laquelle le Président de la CISAC Björn Ulvaeus et la Vice-Présidente Yvonne Chaka Chaka ont participé à une session interactive élargie, et par notre première Assemblée Générale en présentiel depuis quatre ans à Rio de Janeiro, en novembre.

Le Président de la CISAC, Björn Ulvaeus, les Vice-Présidents, Yvonne Chaka Chaka et Arturo Márquez, et le Directeur Général, Gadi Oron, lors de la session étendue organisée avec les Présidents et Directeurs Généraux des sociétés membres de la CISAC dans le cadre de la réunion du comité exécutif du CIAM 2023 au Mexique.

En 2023, alors que nos sociétés se sont efforcées de répondre aux défis de l'intelligence artificielle générative, le CIAM s'est impliqué dans le débat en soulignant l'importance de trouver des solutions qui profiteront et soutiendront les créateurs de musique dans les décennies à venir. En tant que porte-parole mondial des créateurs de musique, le CIAM continuera de s'impliquer pleinement dans la poursuite de ce travail important.

À Rio, le CIAM a également organisé son premier camp international d'écriture de musique pour les femmes, qui a attiré des artistes d'Amérique latine et du monde entier. À côté de ce travail de création, l'événement a aussi accordé une grande attention aux difficultés croissantes auxquelles les femmes doivent faire face dans l'industrie musicale. ●

Eddie Schwartz, président du CIAM.

MEMBRES PAR RÉGION

116 PAYS/TERRITOIRES - 225 MEMBRES

Remarque sur les catégories de membres : les membres de plein droit de la CISAC sont des organisations de gestion collective et sont tenus de respecter les Règles professionnelles et les Résolutions de la Confédération. Les membres provisoires doivent accomplir une période d'essai de deux ans avant d'accéder au statut de membre de plein droit. Par ailleurs, la CISAC admet aussi des EGD Clientes, des entités qui n'ont pas le statut de membres mais qui gèrent des droits pour le compte des ayants droit.

EUROPE
47 pays - 107 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	P	M, AV, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L, AGP	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	P	M	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTHOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	P	AV	GRÈCE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AVTE	A	AV	FRANCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
COPYSWEDE	P	AV	SUÈDE
CRSEA	A	SR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EDEM	P	M	GRÈCE
EKKI	P	M	ESPAGNE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GCA	M	M, D, L	GÉORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	NR	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMPF	A	M	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
ISOCRATIS	P	AV	GRÈCE
IVARO	P	AGP	IRLANDE
KAZAK	P	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L, AV	AUTRICHE
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
MYNDSTEF	P	AGP	ISLANDE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	P	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAINE
OAZA	M	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-S	M	AV, AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÉGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS FOR MUSIC	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	P	AV	BELGIQUE
SABAM	A	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L	FRANCE
SDADV	P	AV, M	ANDORRE
SEDA	P	M	ESPAGNE
SGAE	M	M, AV, D	ESPAGNE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SIIP	P	M, AV, D, L, AGP	OUZBÉKISTAN
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	SR	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIKS	M	M, D	POLOGNE
ZAMP MACEDONIA	M	M	MACÉDOINE DU NORD
ZAMP SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAPA	M	AV	POLOGNE

CANADA/ÉTATS-UNIS
2 pays - 11 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
ASCRL	P	AGP	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	AV	CANADA
SOCAN	M	M, AGP	CANADA
SPACQ	A	M	CANADA

STATUT AU SEIN DE LA CISAC :

M = Membre
A = Membre associé
P = Membre provisoire

RÉPERTOIRE

M = Musique **AV** = Audiovisuel **AGP** = Arts visuels

L = Littérature **D** = Dramatique **SR** = Sans répertoire

MEMBRES PAR RÉGION

116 PAYS/TERRITOIRES - 225 MEMBRES

ASIE-PACIFIQUE
17 pays/territoires - 31 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	M	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	M	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	M	NÉPAL
DEGNZ	A	AV	NOUVELLE-ZÉLANDE
DGJ	A	AV	JAPON
DGK	P	AV	CORÉE DU SUD
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES
ICSC	P	AGP	CHINE
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	M	AGP	JAPON
JASRAC	M	M	JAPON
KOLAA	M	L, AGP	CORÉE DU SUD
KOMCA	M	M	CORÉE DU SUD
KOSCAP	P	M	CORÉE DU SUD
MACA	M	M	MACAO
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	P	M, AV	MONGOLIE
MRCSN	P	M	NÉPAL
MÜST	M	M	TAIWAN, TAIPEI CHINOIS
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE DU SUD
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	M	M	INDONÉSIE

AFRIQUE
27 pays - 30 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	P	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	P	M, AV, D, L	CONGO
BGDA	P	M, AV, D, L, AGP	GUINÉE
BMDA	M	M, D, L	MAROC
BUBEDRA	P	M, AV, D, L, AGP	BÉNIN
BUMDA	P	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, D, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	P	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	M	M	AFRIQUE DU SUD
COSBOTS	P	M, AV, D, L	BOTSWANA
COSOMA	P	M, L	MALAWI
COSOTA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
GHAMRO	P	M	GHANA
MASA	P	M	ÎLE MAURICE
MALI MALIKI INSTITUTE	A	M, AV, D, L, AGP	GHANA
MCSK	P	M	KENYA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
OMDA	P	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGÉRIE
OTDAV	P	M, D, L	TUNISIE
RSAU	P	M	RWANDA
SACERAU	P	M, AV	ÉGYPTE
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	M	M	CAP-VERT
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
UNAC-SA	P	M	ANGOLA
UPRS	P	M	OUGANDA
ZAMCOPS	P	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
23 pays - 46 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	P	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	P	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	P	M	BELIZE
COSCAP	M	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CREAIMAGEN	P	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	M	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	P	M	SAINTE-LUCIE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
REDES	M	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	P	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE
SACVEN	P	M, D	VENEZUELA
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SAVA	P	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOGEM	P	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL

Les EGD Clientes de la CISAC :

ALLTrack (États-Unis, M), BMI (États-Unis, M), CMRRA (Canada, M), DALRO (Afrique du Sud, L, D, AGP), ESMAA (Émirats Arabes Unis, M), Hexacorp Ltd (États-Unis, M), MCPS (Royaume-Uni, M), NexTone (Japon, M), SESAC (États-Unis, M), Soundreef (Royaume-Uni, M), UNISON (Espagne, M).

DIRECTION & CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CISAC

GADI ORON
Directeur Général

MARTIAL BERNARD
Directeur
des Opérations

SYLVAIN PIAT
Director of Business
& Technology

CONSTANCE HERREMAN FOLLAIN
Directrice des
Affaires Juridiques et Publiques

ANNA NEALE
Directrice attachée
à la Présidence
et aux Créateurs

ADRIAN STRAIN
Directeur
de la Communication

LAURE MARGERARD
Directrice
des Droits mécaniques

MITKO CHATALBASHEV
Directeur Régional
Europe

RAFAEL FARIÑAS
Directeur Régional
Amérique latine
et Caraïbes

BENJAMIN NG
Directeur Régional
Asie-Pacifique

SAMUEL SANGWA
Directeur Régional
Afrique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. CASTELLO BRANCO
UBC
Président du conseil
d'administration de la CISAC
et Directeur Général (Brésil)

J. BROWN
SOCAN
Vice-Présidente du conseil
d'administration de la CISAC
et Directrice Générale (Canada)

P. RAUDE
SACD
Vice-Président du conseil
d'administration de la CISAC
et Secrétaire Général (France)

D. ORMSTON
APRA
Directeur Général
(Australasie)

A. SZINGER
ARTISJUS
Directeur Général
(Hongrie)

E. MATTHEWS
ASCAP
Directrice Générale
(États-Unis)

D.M. ALAOUI
BMDA
Directrice Générale
(Maroc)

R. GÓMEZ CABALEIRO
DAMA
Secrétaire Général
(Espagne)

T. HOLZMÜLLER
GEMA
Directeur Général
(Allemagne)

G-Y. CHU
KOMCA
Président
(Corée du Sud)

K. IZAWA
JASRAC
Président
(Japon)

A.C. MARTIN
PRS for Music
Directrice Générale
(Royaume-Uni)

C. RAP-VEBER
SACEM
Directrice Générale
(France)

R. CANTORAL ZUCCHI
SACM
Directeur Général
(Mexique)

G. OCAMPO
SADAIC
Directeur Général
(Argentine)

A. LEBETHE
SAMRO
Directrice Générale
(Afrique du Sud)

M. FEDELI
SIAE
Directeur Général
(Italie)

U. PAPPI
VG BILD-KUNST
Directeur Général
(Allemagne)

J. GUTIÉRREZ VICÉN
VEGAP
Directeur Général
(Espagne)

CRÉDITS

La CISAC tient à remercier :
Couverture : ©PrinceOfLove/Shutterstock - ©Media_Photos/Shutterstock - ©GBJSTOCK/Shutterstock - ©Sergey Nivens/Shutterstock - ©83054/Shutterstock - ©Artur Didyk/Shutterstock.
Pages intérieures : Björn Ulvaeus©Kristian Pohl for Zap PR (p.3) - Marcelo Castello Branco©Miguel Sá (p.5) - Gadi Oron©Eilon Paz (p.7) - ©PrinceOfLove/Shutterstock - ©Media_Photos/Shutterstock - ©GBJSTOCK/Shutterstock - ©Sergey Nivens/Shutterstock - ©83054/Shutterstock - ©Artur Didyk/Shutterstock (p.12) - ©IPRS (p.18) - ©SACM (p.20) - ©AUTODIA (p.21) - ©UNESCO (p.22) - Björn Ulvaeus©Kristian Pohl for Zap PR - Yvonne Chaka Chaka©Chaka Chaka Promotions - Arturo Marquez©Jesus Morales/black background - fukuoji©JASPAR - Ángeles González-Sinde©DR (p.23) - Björn Ulvaeus/Belgian Prime Minister©Leyts Barend (p.23) - ©CISAC (p.25) - ©NCAC (p.27) - ©MCSC (p.28) - ©Billion Photos/Shutterstock (p.29) - ©News24 (p.30) - ©Music in Africa (p.30) - ©Galin Getov (p.31) - ©Genau Media, for MESAM (p.33) - ©jaime Villaseca/Creaimagen (p.34) - ©Hermann Doubouyo (p.35/36) - ©imag3s 4 U/Shutterstock (p.37) - ©WIPO (p.38) - General Assembly 2023©SACM (p.39 et 42) - ©Thongden Studio/Shutterstock (p.45) - ©poylock19/Shutterstock (p.47) - © 2013 Lebedev_S/Shutterstock - © 015 Billion Photos/Shutterstock - ©2016 Roman Motizov/Shutterstock- © 019 Alvaro Hernandez Sanchez/Shutterstock © 2021 Kozlik/Shutterstock (p.49) - ©SACM (p.51) - Eddie Schwartz©SACM (p.52).

CISAC Rapport annuel 2024 - Tous droits réservés - 05/2024

CISAC
Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
www.cisac.org